



François DELUGA
Président
CNFPT
80, rue de Reuilly
75 012 PARIS

Paris, le 21 novembre 2011

Monsieur le Président,

Dans 10 jours, 6000 fonctionnaires lauréats de l'examen professionnel de rédacteur territorial seront dans l'incertitude sur la validité de leur examen. Vont-ils perdre ou non le fruit de l'effort qu'ils ont produit pour évoluer professionnellement dans un cadre statutaire ?

Parmi ces 6000 agents, 70 collègues du CNFPT!

Avec nos élus CGT au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, nous ne cessons de nous battre pour arracher du gouvernement :

- premièrement : une garantie réglementaire de la validité permanente de cet examen professionnel
- deuxièmement : des dispositions qui permettent de nommer hors quota les lauréats de l'examen professionnel

Le 30 novembre, les ministres de la fonction publique et des collectivités locales doivent participer au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Ils doivent désormais s'engager formellement à prendre les dispositions réglementaires qui valident les attentes portées par la CGT.

De votre côté, vous pouvez intervenir auprès du gouvernement, tout comme nous, pour exiger que nos collègues lauréats voient la validité de leur examen prolongée, et qu'ils puissent être promus et nommés rapidement dans le cadre d'un dispositif hors quota.

Le décalage entre le succès de l'examen professionnel de nos collègues et l'engorgement des possibilités de nomination a révélé le manque cruel de postes d'agents de catégorie B dans les collectivités locales - à commencer par le CNFPT.

Le retard pris dans les créations de poste de B dans notre établissement est énorme - lié à un étranglement des recrutements d'agents de catégorie C que nous ne cessons de rappeler.

Création de postes de B et recrutements d'agents de Catégorie C : ce sont là deux priorités majeures que nous portons car elles sont indispensables pour permettre de rajeunir le personnel de notre établissement et donner des perspectives de carrière aux agents de catégorie C.

Le 30 novembre, la fédération CGT des services publics a déposé un préavis de grève pour lutter contre les politiques d'austérité dans le cadre d'une journée européenne d'action.

Le blocage des carrières s'inscrit dans cette politique d'austérité.

C'est pourquoi le syndicat CGT du CNFPT entend porter à l'occasion de cette journée la revendication de la prolongation de la validité de l'examen professionnel de rédacteur territorial et l'exigence de nomination hors quota de tous ses lauréats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le syndicat CGT du CNFPT
Jean-Michel DELAYE
Secrétaire général

Secrétaire Général : Jean-Michel DELAYE - INET - Tél. : 03 88 15 52 84- Fax : 03 88 15 52 81

Secrétaires Généraux Adjoints :

Katel CORDUANT - Siège Reuilly - Tél. : 01 55 27 42 99

Slim SIDHOUM - Siège Reuilly- Tél. : 01.55.27.42.87